

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :D_2025_05_38Nombre de conseillers en exercice : 25Nombre de conseillers présents : 16Nombre de votants : 25

Objet : Avenant à la convention entre la Commune et la DRAAF relative au dispositif de gestion des chats errants

Date de convocation du conseil : 2 mai 2025

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme BLANDINEAU Annette

Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme

Mme CHASTEL Ita

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry

Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : M. DESBROSSE Jérôme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de subvention conclue le 25 novembre 2024 entre la commune de Montmoreau et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, relative à la gestion des chats errants,

Vu l'avenant proposé à ladite convention,

Considérant que cet avenant a pour objet de modifier les délais d'exécution du projet afin de permettre une meilleure réalisation des actions prévues,

Considérant que, à la demande de la commune, l'échéance d'engagement des dépenses est repoussée du 30 juin 2025 au 15 septembre 2025,

Considérant que la date limite de remise du rapport d'exécution technique et du rapport financier est reportée au 15 octobre 2025,

Considérant que le respect de ces nouveaux délais est impératif pour garantir le versement de la subvention sur l'exercice budgétaire 2025, sans possibilité de report en 2026,

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant à la convention de subvention conclue avec la DRAAF Nouvelle-Aquitaine en date du 25 novembre 2024, relatif à la gestion des chats errants, tel que présenté en séance.**

AR Prefecture

016-200063105-20250507-D2025_05_38-DE
Reçu le 12/05/2025


- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à son exécution.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 07/05/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 12/05/2025



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN